



**Échillais**  
Au Cœur de Rochefort-Océan

# **CONSEIL MUNICIPAL D'ÉCHILLAIS**

**18 JANVIER 2023 à 20h00**

# **PROCES VERBAL**



L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le 11 janvier deux mille vingt-trois.

**Présents** : MAUGAN Claude, ROUSSELLE Jean-Noël, COUDERT Éric, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, CUVILLIER Armelle, DEMESSENCE Michèle, HEURTEBISE Serge, CLAUSE Patrick, BERBUDEAU Éric, URBANI Sébastien, MOREAU Karine, LE GOFF Magalie, GIRARD Jean-Pierre, ROUSSEAU Étienne, TREVIEN Sonia, VEILLON Dominique, VIOLLEAU Sébastien, ROBIN Séverine, PAYET Patrice, BICHON Angélique

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents excusés** : PRUGNIERES Anne-Cécile (GUEVEL Stéphanie), GAILLOT Michel (DEMESSENCE Michèle), MORIN Delphine (LE GOFF Magalie), MANCA Isabelle (VIOLLEAU Sébastien)

**Absent** : SEUGNET Leïla, DUPONT Bertrand

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur de l'Assemblée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**- de désigner Monsieur Patrick CLAUSE comme secrétaire de séance.**

## **SOMMAIRE**

- Débat d'Orientations Budgétaires 2023
- Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour la création d'un plateau actif et d'une salle multi activité à vocation sportive
- Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour la réfection du chemin de la Garenne et autorisation de signature de l'avenant en moins-value avec le Syndicat de la Voirie
- Désignation d'un nouveau conseiller municipal délégué à la vie culturelle
- Création de poste et modification du tableau des effectifs
- Informations et questions diverses

## **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 12 DECEMBRE 2022 ET 04 JANVIER 2023**

Monsieur le Maire fait état des procès-verbaux des réunions du conseil municipal des 12 décembre 2022 et 04 janvier 2023.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**



**Échillais**  
Au Cœur de Rochefort-Océan

- de valider les procès-verbaux des réunions du conseil municipal des 12 décembre 2022 et 04 janvier 2023.



## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Monsieur le Maire expose :

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule que le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à débat au Conseil.

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), l'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Noël ROUSSELLE pour son travail ainsi que les services administratifs en charge des finances.

Monsieur Jean-Noël ROUSSELLE présente le rapport.

Il fait tout d'abord un état des lieux au niveau mondial en rappelant que la croissance est en berne et que l'inflation est en hausse. La question est de savoir si une récession mondiale se profile prochainement. L'an passé, les perspectives étaient encore relativement optimistes, aujourd'hui la situation ne s'est en fait pas améliorée. Les États ont mis fin à la politique monétaire et fiscale généreuse, le but étant d'éviter l'expansion inflationniste. Les conditions de financement vont être plus restrictives. Les taux d'emprunts sont passés à 3,54 % contre 1,5 % l'an passé.

Pour sortir de la crise actuelle, les possibilités sont limitées que ce soient au niveau de l'offre ou au niveau de la demande. Au niveau de la demande, c'est la politique monétaire qui joue son rôle, c'est-à-dire, comme on donne moins d'argent à la population et aux entreprises pour acheter, on devrait revenir normalement vers une certaine stabilité. La politique budgétaire mondiale devrait donner la priorité à la viabilité de la dette à moyen terme, tout en fournissant un soutien ciblé au groupe vulnérable. Le point important pour les États est qu'il faut contenir la dette pour pouvoir notamment continuer à bénéficier des notations favorables des agences de notation. Si la notation baisse, le taux auquel emprunte les États va s'accroître, donc il y aura un ralentissement économique dans ces pays.

Du côté de l'offre, il faut mettre en place des mesures pour atténuer les contraintes auxquelles sont confrontés les marchés du travail, de l'énergie et du commerce mondial.

L'économie mondiale dépend des banques centrales, des banques privées, des ménages et des entreprises.

Dans la zone Euro, le premier semestre 2022 était sur des bases plutôt favorables, puis il y a eu apparition de l'inflation et de la guerre en Ukraine. Si on regarde les prévisions, 4,6 % de croissance l'an dernier avait été prévu contre 3,1 % réalisé. L'inflation au niveau européen a été de 8,1 % en 2022 alors qu'elle était de 1,7 % l'année dernière. En 2023, on passerait à



5,3 % et on serait à 2,3 % en 2024.

Si on compare la France et l'Allemagne au niveau de l'inflation, la différence vient essentiellement de l'énergie, l'Allemagne étant plus dépendante du gaz russe et les coûts de l'alimentation en France pèsent plus qu'en Allemagne.

Au niveau national, la Loi de Finances amorce le rétablissement des comptes publics conformément au projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023-2027. La croissance devrait continuer à être élevée en 2022 avec +2,7 % et elle resterait solide en 2023 avec +1 %. L'inflation a été limitée grâce au bouclier tarifaire et elle devrait baisser à partir de mi 2023. Des mesures sont mises en place pour conserver le pouvoir d'achat des plus modestes. Pour ce qui est du déficit, l'objectif est de le ramener en 2027 à 2,7 % du PIB. Aujourd'hui, on en est encore à 5 %. Le chômage depuis 2020 a tendance à se résorber. Cependant, une modification de la courbe est à prévoir dans les mois à venir du fait des difficultés rencontrées par un certain nombre d'entreprises (remboursement de prêts contractés pendant la crise sanitaire + prix de l'énergie exorbitant + prix de l'alimentation).

Au niveau des collectivités territoriales, les autorisations d'engagement baissent. Les crédits de soutien à l'investissement restent stables à hauteur de 570 millions. Pour la Dotation Globale de Fonctionnement, il y a une hausse de 320 millions dont 200 millions au titre de la Dotation de Solidarité Rurale. Cette dotation est celle qui depuis 2020 augmente de façon régulière. Il y aura de plus une prise en compte du caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention. Le potentiel fiscal va être réévalué de 7 % cette année du fait de l'augmentation des bases.

En conclusion, la prudence est de mise.

Pour ce qui concerne Echillais, la période de référence est celle du début de mandat soit 2020-2022.

La population progresse toujours de façon constante.

Les recettes réelles de fonctionnement devraient augmenter légèrement dont la principale source proviendra des impôts locaux.

Monsieur Etienne ROUSSEAU demande si le montant perçu en 2017 au titre de la taxe d'habitation est bien versé depuis la disparition de cette taxe.

Monsieur Jean-Noël ROUSSELLE confirme et ajoute que ce qui n'est pas perçu c'est ce que la commune aurait dû toucher si la taxe d'habitation était encore d'actualité. Comme Echillais n'a pas assez mobilisé son potentiel fiscal, elle est pénalisée désormais de 184 000 €.

La dotation globale de fonctionnement est à peu près stable. Par rapport à la strate, la commune est largement dépendante de ces dotations.

Monsieur Jean-Noël ROUSSELLE explique que la capacité d'investissement dépend du résultat de fonctionnement. Le résultat de 2022 devrait être de 312 000 € soit 30 000 € de moins que prévu. De plus la commune a écopé d'une pénalité de 69 000 € du fait du manque de logements sociaux et le coût de l'inflation a coûté environ 100 000 €. Les dépenses contraintes en 2023 vont être surveillées pour arriver à un résultat identique. 100 000 € supplémentaires devront être inscrits pour la dépense énergie. L'État doit mettre en place des mesures de bouclier tarifaire, mais ces mesures risquent d'avoir peu de portée pour nous.

L'encours de la dette est de 2 854 000 €, l'emprunt relais de 200 000 € souscrits pour les travaux de la mairie a été remboursé.

Le contrôle budgétaire va être réalisé dès fin janvier contrairement aux 2 années précédentes où ce contrôle se faisait à mi-année.



Les seuils d'alerte ont été mis en place il y a quelques années pour pouvoir alerter en amont les élus. C'est la Cour des Comptes qui les contrôle. Certaines communes voisines se situent en réseau d'alerte.

La marge d'autofinancement est revenue en deçà de la situation de 2020 à 0,85 (elle doit être inférieure à 1) et le niveau d'endettement est bon.

Monsieur Jean-Noël ROUSSELLE présente les perspectives en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Monsieur Etienne ROUSSEAU précise que l'inflation permet ironiquement à la France de pouvoir rembourser sa dette.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**PREND actant de la tenue en son sein du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2023 POUR LA CRÉATION D'UN PLATEAU ACTIF ET D'UNE SALLE MULTI ACTIVITÉS A VOCATION SPORTIVE**

**Rapporteur : Éric COUDERT**

Suite à une réunion avec les services de l'État, il est proposé au Conseil Municipal de scinder la demande de subvention DETR/DSIL sur 2 exercices, c'est à dire d'insérer pour certains lots des tranches conditionnelles qui pourront être affermies au cours de l'exercice 2024.

En effet, le taux de subvention pour la DETR ne sera désormais pas inférieur à 20% de la demande et l'enveloppe globale en Charente-Maritime est de 10 millions d'euros (24 millions sollicités par les collectivités l'an passé) soit plus de 555 000 € pour le projet d'Echillais pour le montant total des travaux. Pour ce qui est de la DSIL il n'y a pas de taux de subventionnement.

En outre, tout devis ou marché de travaux signé avant le retour de la complétude du dossier par la Préfecture ne pourra être pris en compte dans la demande de subvention.

Suite à la présentation de l'Avant-Projet Définitif par la maîtrise d'œuvre, l'enveloppe des travaux est estimée à 2 778 984 € HT répartie en 2 tranches :

Tranche ferme (travaux de VRD – terrassement et clos et couvert) : 1 689 504,00 € HT



Tranches conditionnelles (aménagement extérieur/espaces verts et second œuvre/finitions) :  
1 089 480 €

**Plan de financement :**

Sources	Montant	Taux
Fonds Propres	844 752,00 €	50 %
<b>Sous total autofinancement</b>	<b>844 752,00 €</b>	<b>50%</b>
Etat – DETR/DSIL 2023	506 851,20 €	30 %
Conseil Départemental –	337 900,80 €	20 %
<b>Sous total subventions publiques</b>	<b>844 752,00 €</b>	<b>50 %</b>
<b>Total HT</b>	<b>1 689 504 €</b>	<b>100,00%</b>

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 16 janvier.

Monsieur le Maire précise que cela ne change rien au projet mais qu'il s'agit d'un ajustement technique pour pouvoir solliciter les subventions en scindant la demande. L'État met à disposition dans le cadre de la DETR 2 milliards d'Euros en mettant en avant les projets environnementaux et il y a de plus création du « fonds vert » pour les projets de rénovation énergétique notamment.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Adopte l'opération pour la création d'un plateau sportif et d'une salle multi-activité à vocation sportive.**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel qui sera révisé en cas d'obtention de nouvelles subventions.**
- **S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention conjointe au titre de la DETR/DSIL 2023 et signer tout document y afférant.**

Pour : 25

Contre : 0



Abstention : 0

## DESIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A LA VIE CULTURELLE

**Rapporteur : Claude MAUGAN**

Par délibération en date du 10 juin 2020 et conformément à l'article L2122-18 du CGCT, le conseil municipal avait désigné 5 conseillers municipaux délégués.

Suite à l'élection de Madame Stéphanie GUEVEL en tant qu'Adjointe au Maire déléguée « à la vie associative, au commerce, à l'artisanat », le poste de conseiller municipal délégué à l'action culturelle est vacant.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Mesdames Angélines BICHON et Isabelle MANCA sont candidates. Monsieur le Maire lit le mail de madame Isabelle MANCA absente au conseil pur cause de maladie. Elle indique dans ses motivations qu'elle souhaitait plus jeune s'orienter vers un BTS Tourisme. Elle fait partie de différentes associations d'Echillais en tant que membres des bureaux ou des conseils d'administration. Elle fait également partie de la commission Culture de la CARO, commission à laquelle elle prend beaucoup de plaisir à participer. Elle serait ravie de s'investir dans la vie culturelle de sa commune, de travailler au côté de Madame Stéphanie GUEVEL qui a toujours de bonnes idées et qui met tout en œuvre pour faire avancer les projets, continuer à tisser un lien fort entre la commune et les associations, imaginer et concevoir des événements pour la commune... Elle évoque également « la politique », terme qu'elle n'aime pas, elle pense vraiment que le plus important est d'avancer tous et ensemble dans le même but pour faire avancer la commune.

Monsieur le Maire estime que Madame Isabelle MANCA est une conseillère municipale investie autant au niveau de la commune que de la CARO. Cependant, il indique ne pas être favorable à cette candidature car, malgré l'investissement de Madame Isabelle MANCA, elle fait partie de la liste d'opposition.

Monsieur Jean-Pierre GIRARD dit la liste « minoritaire ».

Monsieur le Maire ne voit de fait pas comment elle pourrait participer aux réunions de municipalité. Il explique le terme choisi d'opposition. La réaction sur Facebook par rapport aux colis de Noël et aux repas est une réaction d'opposition. Monsieur le Maire lit le message du groupe minoritaire paru dans l'Echillaisien qu'il appellera désormais « groupe d'opposition ». L'article parle des futurs espaces de jeux enherbés disséminés autour de la future salle des sports et du surplus d'entretien des espaces verts. Monsieur le Maire rappelle la politique municipale d'entretien différencié des espaces. Le groupe minoritaire a écrit qu'il est



favorable à un city parc. Monsieur le Maire rappelle que le cahier des charges, datant de 2018, pour la requalification du centre bourg a été travaillé avec les membres de l'ancien conseil municipal, dont 2 adjoints au maire de l'époque qui font aujourd'hui partie du groupe d'opposition, il en lit un extrait : « un plateau sportif d'environ 500 m<sup>2</sup> végétalisé non clos et destiné aux scolaires ainsi qu'aux jeunes de la commune sans flux automobile à proximité directe des écoles, accessibles par des liaisons douces. Un city stade n'est pas adapté aux écoles ». Monsieur le Maire explique également la subvention nationale des « 5 000 terrains de sports » dont le budget dédié est de 5 millions d'euros soit 520 000 € seulement pour le Département.

Monsieur Etienne ROUSSEAU explique qu'il n'y avait aucune animosité envers le Maire quand cet article a été écrit. Pour lui, le groupe minoritaire ne peut s'exprimer sans que ce soit considéré comme une opposition.

Pour Monsieur le Maire, écrire ce genre d'article c'est se mettre en opposition. Que l'opposition participe et s'exprime, cela ne le dérange pas, mais toutes les décisions ont été adoptées à l'unanimité et le groupe d'opposition a participé à la base au cahier des charges et comités technique sans qu'il y ait de réaction.

Monsieur Etienne ROUSSEAU indique que lors des commissions concernant les finances et le sport, leur représentant a évoqué l'installation d'un city parc. Il précise que ce genre d'équipement coûte 90 000 € dont il faut retrancher les subventions.

**Après un vote à mains levées, le Conseil Municipal, Madame Angélique BICHON est désignée conseillère municipale à la vie culturelle par 19 voix pour, Madame Isabelle MANCA ayant obtenu 6 voix (Mesdames MANCA et TREVIEN et Messieurs GIRARD, ROUSSEAU, VEILLON et VIOLLEAU).**

#### **CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

##### ***Tableau en annexe***

##### **Rapporteur : Claude MAUGAN**

Aux services techniques, un poste est devenu vacant suite au départ de Monsieur Abdel KHOULI, adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup>, titulaire depuis 2018 et parti en retraite au 31 décembre 2022. En 2023, il a été recruté en tant que contractuel pendant 1 an. Monsieur Thierry LOUVET est en CDD depuis janvier 2022 recruté initialement pour un remplacement congé maladie. Son intégration en tant que titulaire sur un poste d'adjoint technique n'augmenterait donc pas les effectifs.

En outre, Madame Maryse DEVILLE, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 25,5/35<sup>ème</sup> a été limogée en mars 2022 suite à une inaptitude à toute fonction. Elle est actuellement remplacée par une contractuelle qui n'a pas le même temps de travail ni la même base



d'indices brut et majoré.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve la création d'un poste d'adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup>.**
- **Approuve la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 25,5/35<sup>ème</sup>.**
- **Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 joint en annexe à la présente délibération.**
- **Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du déplacement du radar pédagogique de la Rue de l'Espérance à la Rue de l'Église. Il était dans la Rue de l'Espérance depuis fin mai 2022. Les relevés démontrent que les priorités à droite ont permis de faire baisser la vitesse, la vitesse moyenne des véhicules dans le sens entrant est de 35,06 km/h et dans le sens sortant 34 km/h, les records étant en entrant à 106 km/h et en sortant 159 km/h. Pour ce qui est du nombre de véhicules, il y a à peu près le nombre en entrant et en sortant soit environ 82 000.

Madame Stéphanie GUEVEL fait le bilan du Téléthon 2022, 2086,13 € vont être reversés à l'Association.

Monsieur le Maire fait état du bilan de l'État civil 2022 : 30 actes de naissance hors commune, 2 actes de changement de nom et 1 de changement de prénom, 14 mariages et 17 actes de décès,

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h40.